

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2025-183
Occupation du domaine public
Rencontres citoyennes

LE MAIRE DE LA VILLE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande par laquelle l'association Espace Citoyen sollicite l'autorisation d'occuper l'espace public à l'occasion de rencontres citoyennes,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'association Espace Citoyen est autorisée à s'installer sur un emplacement, comme suit :

- Rue Eric Tabarly, parking face à la maison de la petite enfance, le samedi 13 septembre de 17h00 à 19h00
- Rue Diderot, sur un emplacement du parking situé à proximité de l'arrêt de bus, le samedi 20 septembre 2025 de 17h00 à 19h00
- Place Marcel Cachin, le samedi 27 septembre 2025 de 17h00 à 19h00
- Parking rue Lavoisier, le samedi 4 octobre 2025 de 17h00 à 19h00
- Parking du Centre Social, le samedi 11 octobre 2025 de 17h00 à 19h00
- Parking place Gambetta, le samedi 18 octobre 2025 de 17h00 à 19h00

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation réglementaires seront fournis par le service LESRA et mis en place par L'association Espace Citoyen.

ARTICLE 3 : L'association Espace Citoyen, le service LESRA, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de la bonne exécution du présent arrêté.